

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 mai 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibération en date du 7 juillet 1998, le conseil de Communauté a approuvé le dossier de consultation des entrepreneurs relatif à la réalisation d'un tennis club et d'un club house.

Lot n° 1 : gros œuvre

Le 29 mai 1999, le marché n° 990792 X a été notifié, à la suite d'un appel d'offres ouvert, à l'entreprise EFFI Bati concernant le lot n° 1 gros œuvre, pour un montant de 3 121 971,48 F HT.

Ce marché a fait l'objet d'une décision de poursuivre de 138 382,14 F HT et d'un avenant n° 1 de 223 057,23 F HT.

Le montant du marché est actuellement de 3 483 410,85 F HT.

Les travaux supplémentaires nécessaires, pour un montant de 91 436,52 F HT, représentent une augmentation de 2,68 % par rapport au montant antérieur, ce qui augmente la masse du marché initial de 14,50 %.

Ces suppléments découlent principalement d'importantes variations quantitatives dans les réalisations des fondations.

Le montant de ce marché serait porté à 3 574 847,38 F HT.

Lot n° 6 : métallerie

Le 10 mai 1999, le marché n° 990916 G a été notifié, à la suite d'un marché négocié passé après appel d'offres ouvert déclaré infructueux, à l'entreprise Biométal Constructions.

Le montant du marché est actuellement de 543 211,24 F HT.

Les travaux supplémentaires nécessaires, pour un montant de 30 365 F HT, représentent une augmentation de 5,60 % du marché initial.

Ils découlent de la mise en place de câbles pour filets de séparation dans la halle de tennis ainsi que de la création de douches pour handicapés.

Le montant du marché serait ainsi porté à 573 576,24 F HT.

Lot n° 7 : cloisons, doublage des plafonds, peintures

Le 27 avril 1999, le marché n° 990845 E a été notifié, à la suite d'un appel d'offres ouvert, à l'entreprise Aubonnet pour un montant de 289 649,76 F HT.

Les travaux supplémentaires nécessaires, pour un montant de 38 039,83 F HT, représentent une augmentation de 13,10 % du marché initial.

Ils découlent principalement de modifications de programme relatives à l'aménagement de sanitaires et de vestiaires pour le personnel.

Le montant du marché serait ainsi porté à 327 689,59 F HT.

Lot n° 8 : carrelage

Le 22 avril 1999, le marché n° 990850 K a été notifié, à la suite d'un appel d'offres ouvert, à l'entreprise UCR pour un montant de 128 643,30 F HT.

Les travaux supplémentaires nécessaires, pour un montant de 33 069 F HT, représentent une augmentation de 25,70 % du marché initial hors taxes.

Ils découlent de modifications de programmes relatives à l'aménagement de vestiaires supplémentaires pour le personnel et à l'aménagement de douches pour handicapés.

Le montant du marché serait ainsi porté à 161 712,30 F HT.

Lot n° 10 : plomberie

Le 10 mai 1999, le marché n° 990918 J a été notifié, à la suite d'un appel d'offres ouvert, à l'entreprise Siffert pour un montant de 115 540,00 F HT.

Les travaux supplémentaires nécessaires, pour un montant de 49 795 F HT, représentent une augmentation de 43 % du marché initial.

Ils découlent, d'une part, d'adaptations de programme relatives à la création de vestiaires supplémentaires pour le personnel et à l'aménagement de douches pour handicapés et, d'autre part, de divers travaux de raccordement du matériel de cuisine mis en place par le futur occupant, le LOU.

Le montant du marché serait ainsi porté à 165 335,00 F HT.

Lot n° 11 : chauffage, VMC

Le 27 octobre 1999, le marché n° 991276 Y a été notifié, à la suite d'un marché négocié après un appel d'offres ouvert déclaré infructueux, à l'entreprise Cerniaut pour un montant de 714 028 F HT.

Les travaux supplémentaires nécessaires, pour un montant de 39 884 F HT, représentent une augmentation de 5,60 % du marché initial.

Ils découlent principalement de la désignation tardive de l'entreprise nécessitant des travaux de percement (les réservations nécessaires n'ayant pu être faites) ainsi que l'aménagement de vestiaires et de douches pour handicapés.

Le montant du marché serait ainsi porté à 753 912 F HT.

Lot n° 12 : électricité, courants forts et faibles

Le 26 avril 1999, le marché n° 990798 D a été notifié, à la suite d'un appel d'offres ouvert, au groupement EGS/SOTRELEC pour un montant de 595 695 F HT.

Les travaux supplémentaires nécessaires, pour un montant de 85 565 F HT, représentent une augmentation de 14,40 % du marché initial.

Ils découlent, d'une part, d'adaptations de programme dues aux demandes diverses du futur occupant, (Le LOU) et, d'autre part, au raccordement du matériel de cuisine.

Le montant du marché serait ainsi porté à 681 260 F HT.

Lot n° 14 : VRD, assainissement, éclairage

Le 30 novembre 1999, le marché n° 991326 C a été notifié, à la suite d'un appel d'offres ouvert (après appel d'offres déclaré sans suite), au groupement conjoint Mazza/Balthazar pour un montant de 1 463 211 F HT.

Les travaux supplémentaires nécessaires pour un montant de 113 577 F HT représentent une augmentation de 7,80 % du marché initial.

Ils découlent principalement d'une adaptation de programme relative à la clôture du site.

Le montant du marché serait ainsi porté à 1 576 788 F HT.

Lot n° 15 : plantations

Le 28 avril 1999, le marché n° 990820 C a été notifié, à la suite d'un appel d'offres ouvert, à l'entreprise Chieze pour un montant de 553 168,65 F HT.

Les travaux supplémentaires nécessaires pour un montant de 55 410,44 F HT représentent une augmentation de 10 % du marché initial.

Ils découlent de la réalisation du raccordement en eau potable du bâtiment qui n'avait été prévu dans aucun des lots.

Le montant du marché serait ainsi porté à 608 579,09 F HT.

Les plus-values restent compatibles avec l'enveloppe allouée à l'opération par la ville de Lyon.

La commission permanente d'appel d'offres a donné un avis favorable sur ce dossier lors de sa réunion du 16 mai 2000 ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu lesdits avenants ;

Vu sa délibération en date du 7 juillet 1998 ;

Vu la notification du marché n° 990792 X à l'entreprise EFFI Bati en date du 29 mai 1999, celle du marché n° 990916 G à l'entreprise Biométal Constructions en date du 10 mai 1999, celle du marché n° 990845 E à l'entreprise Aubonnet en date du 27 avril 1999, celle du marché n° 990850 K à l'entreprise UCR en date du 22 avril 1999, celle du marché n° 990918 J à l'entreprise Siffert en date du 10 mai 1999, celle du marché n° 991276 Y à l'entreprise Cerniaut en date du 27 octobre 1999, celle du marché n° 990798 D au groupement EGS/SOTRELEC en date du 26 avril 1999, celle du marché n° 991326 C au groupement conjoint Mazza/Balthazar en date du 30 novembre 1999 et celle du marché n° 990820 C à l'entreprise Chieze en date du 28 avril 1999 ;

Vu l'avis favorable de la commission permanente d'appel d'offres en date du 16 mai 2000 ;

Oùï l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve les avenants sus-visés.

2° - Autorise monsieur le président à les signer et à accomplir tous les actes y afférents.

3° - La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la communauté urbaine de Lyon - exercice 2000 - compte 458 133 - fonction 824 - opération 0265 005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,